

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

numéro
CM_260929_16

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf septembre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt trois septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	28
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Jean-Marc SAUVIER, Marie-Hélène CLAYEUX, Jean-Laurent MERCADIER, Corinne FRASQUET, Gilles CASTANIER, Rahma BENFERHAT, Mohamed REMMACH, Brigitte LEBON, Marie-Thérèse LOBE, Cédric CAPON, Michel MARTINEZ, Fadilha BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT, Heddy BOUCHIGHA, Jean-Marie HOUVENAGHEL.

Absent avec pouvoir :

Daniel SACARABANY à Magali STADLER.

OBJET :	Présentation du rapport de la délégation de service public concernant la gestion de la fourrière automobile de l'année 2025
----------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier ses articles L 1411-3, L 1411-7 et L1413-1,

VU la délibération n° CM_240207_04 du Conseil municipal du 7 février 2024 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour la gestion de mise en fourrière des véhicules pour la ville de Lodève en procédure simplifiée,

VU le rapport annuel de l'année 2025 de la délégation de service public concernant la gestion de la fourrière automobile annexé à la présente délibération, transmis par la société DELVAUX,

Où l'exposé de Magali STADLER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport de l'année 2025 de la délégation de service public à la société DELVAUX concernant la gestion de la fourrière automobile municipale, annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Signé électroniquement par:

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260929-lmc126769-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/26
Date de publication : 29/09/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt neuf septembre deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB




Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DEPANNAGE DELVAUX

576 CHEMIN DE L'OULETTE

34700 SOUBES

Tél : 04.99.91.05.24

Mail : magalie@groupedelvaux.com

MAIRIE DE LODEVE

07 PLACE HOTEL DE VILLE

34700 LODEVE

Objet : Bilan annuel du 01/03/2025 au 28/02/2026 – Fourrière automobile

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la convention relative à la gestion de la fourrière automobile qui nous lie, nous vous présentons le bilan des interventions réalisées du 01/03/2025 au 28/02/2026.

Au total, **209 mises en fourrière** ont été effectuées.

Parmi ces véhicules :

- **162 véhicules** ont été restitués à leurs propriétaires ;
- **36 véhicules** ont été détruits ;
- **1 vente aux Domaines.**

Répartition des motifs d'enlèvement :

- **65 véhicules en stationnement abusif ;**
- **144 véhicules en stationnement gênant ;**

Au **28 février 2026**, **10 véhicules** restent en attente sur le parc, en cours de restitution ou de destruction.

ANALYSE DE LA COLLECTIVITE

Données comptables

Notre activité fourrière pour notre site DELVAUX SOUBES représente 5.02 % du chiffre d'affaire total du dépôt sur la période.

Analyse des dépenses et des recettes du 01/03/2025 au 28/02/2026 :

LIBELLE DES FRAIS	Total HT	LIBELLE DES RECETTES	Total HT
<u>Fonctionnement TECHNIQUE</u>		Enlèvements + gardiennage VL restitués	22561.57 HT
VEHICULES :		Enlèvements + gardiennage EPAVES	2700 HT
Achat, entretien, carburant	4038.62 HT	Ventes d'épaves	4320 SANS TVA
<u>Fonctionnement ADMINISTRATIF SUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DU SITE</u>			
Location du Parc	1500		
Location matériel photocopieur	86.45HT		
Entretien immobilier	224.71 HT		
Maintenance informatique	56.20 HT		
Frais bancaires	87.18 HT		
Frais bancaires commission CB	32.50 HT		
Assurance	230.35		
Publicité	20.00 HT		
Frais TELEPHONIE	174.70 HT		
Fournitures administratives	20.75 HT		
Achat de petit équipement	328.02 HT		
<u>Frais De PERSONNELS + CHARGES</u>			
Rémunération personnel	6193.40 HT		
Cotisation URSAFF	2040.82 HT		
Cotisation Prévoyance	1867.79HT		
Cotisation retraite salariés	1471.48 HT		
Formation continue	206.10 HT		

Taxe d'apprentissage	158.00 HT		
Honoraire comptable	315.00 HT		
Charges fiscales			
Taxe professionnelle	280.40 HT		
Frais d'actes et contentieux	0		
Dot .Amort.s/immo corporel	0		
Charges diverses gestion courante	0		
TOTAL HT	19332.47	TOTAL HT	29 581.57
		RESULTAT : +10 249.10	

Le patrimoine immobilier engagé pour l'activité fourrière de Lodève est le local commercial situé 576 chemin de l'oulette à Soubès . Ce local est loué par la société DELVAUX DEPANNAGE à la SCI DSPM (propriété de Mr et Mme DELVAUX Sébastien).

Il comprend une bâtisse qui contient un bureau d'accueil ainsi qu'un parc de stockage pour les véhicules.

Depuis la signature de notre contrat avec la mairie de Lodève, aucune modification n'est à signaler sur ce local.

Biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service FOURRIERE

<u>Libellé</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Affectation</u>	<u>Investissement à prévoir</u>
Local commercial	<u>Bureau, toilettes, parc de stockage</u>	<u>100% Soubès</u>	<u>Non</u>
<u>ordinateur</u>	<u>Asus 2020</u>	<u>100% Soubès</u>	<u>Non</u>
<u>bureau</u>		<u>100% Soubès</u>	<u>Non</u>
<u>Dépanneuse PL</u>	<u>Volvo FH AY133QT</u>	<u>100% Soubès</u>	<u>Non</u>
<u>Dépanneuse VL</u>	<u>Iveco Daily DG360BZ</u>	<u>100% Soubès</u>	<u>Non</u>
<u>Dépanneuse 4X4</u>	<u>Toyota Hilux HG974PS</u>	<u>50% Aspiran</u> <u>50% Soubès</u>	<u>Non</u>

Suivi de la qualité de service :

- Lorsque la police municipale nous appelle pour faire enlever un véhicule, nous envoyons au plus vite un camion plateau ou un 4x4 selon l'accessibilité du véhicule (voir photos dans la présentation technique). Les véhicules sont chargés sur le plateau de notre camion, et si possible un au panier. Si l'endroit n'est pas accessible en camion, nous envoyons notre 4x4. Ensuite, les véhicules sont remisés dans notre dépôt à SOUBES.
- Nos conditions de garde sont référencées dans notre présentation technique.
- Nous ne disposons pas d'indicateurs spécifiques concernant les fourrières, ni de résultats d'enquêtes, car cela est difficilement applicable dans ce contexte.

FRAIS de Fourrière	CATEGORIES de véhicules	MONTANTS T.T.C.
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44 T $\geq$ PTAC > 19 T	7,60 €
	Véhicules PL 19 T $\geq$ PTAC > 7,5 T	7,60 €
	Véhicules PL 7,5 T $\geq$ PTAC > 3,5 T	7,60 €
	Voitures Particulières	7,60 €
	Autres Véhicules Immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, Motocyclettes, Tricycles à moteur et Quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Opérations préalables	Véhicules PL 44 T $\geq$ PTAC > 19 T	22,90 €
	Véhicules PL 19 T $\geq$ PTAC > 7,5 T	22,90 €
	Véhicules PL 7,5 T $\geq$ PTAC > 3,5 T	22,90 €
	Voitures Particulières	15,20 €
	Autres Véhicules Immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, Motocyclettes, Tricycles à moteur et Quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Enlèvement	Véhicules PL 44 T $\geq$ PTAC > 19 T	274,40 €
	Véhicules PL 19 T $\geq$ PTAC > 7,5 T	213,40 €
	Véhicules PL 7,5 T $\geq$ PTAC > 3,5 T	122,00 €
	Voitures Particulières	121,27 €
	Autres Véhicules Immatriculés	45,70 €
	Cyclomoteurs, Motocyclettes, Tricycles à moteur et Quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €
Garde journalière	Véhicules PL 44 T $\geq$ PTAC > 19 T	9,20 €

	Véhicules PL 19 T $\geq$ PTAC > 7,5 T	9,20 €
	Véhicules PL 7,5 T $\geq$ PTAC > 3,5 T	9,20 €
	Voitures Particulières	6,42 €
	Autres Véhicules Immatriculés	3,00 €
	Cyclomoteurs, Motocyclettes, Tricycles à moteur et Quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €
Expertise	Véhicules PL 44 T $\geq$ PTAC > 19 T	91,50 €
	Véhicules PL 19 T $\geq$ PTAC > 7,5 T	91,50 €
	Véhicules PL 7,5 T $\geq$ PTAC > 3,5 T	91,50 €
	Voitures Particulières	61,00 €
	Autres Véhicules Immatriculés	3 0,50 €
	Cyclomoteurs, Motocyclettes, Tricycles à moteur et Quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50 €

Les tarifs fourrière sont fixés par :

L'Arrêté du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles et l'arrêté du 28 novembre 2003 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles dans les communes les plus importantes.

Pas d'évolution tarifaire depuis le 20 février 2024 et pas d'évolution prévue pour N+1.